

## La Loi sur le cannabis est adoptée au Sénat

20 JUIN 2018 1 MIN DE LECTURE

### Expertises Connexes

- [Autochtones](#)
- [Cannabis](#)
- [Commerce de détail et biens de consommation](#)
- [Fusions et acquisitions](#)
- [Gouvernance d'entreprise](#)
- [Litiges en droit des sociétés et en droit commercial](#)
- [Marchés financiers](#)
- [Publicité et marketing](#)
- [Responsabilité du fait du produit](#)
- [Santé](#)
- [Services financiers](#)

Auteurs(trice): [Michael Watts](#), [Susan Newell](#), [Amanda Arella](#)

Le 19 juin 2018, le Sénat a adopté le projet de loi C-45, soit la *Loi sur le cannabis*. Les sénateurs ont adopté à 52 voix contre 29, et deux abstentions, la version finale du projet de loi.

Le 7 juin 2018, après plusieurs mois de débat, le Sénat a soumis 46 amendements à la Chambre des communes, qui en a rejeté plusieurs. Voici quelques-uns de ces amendements rejetés :

- Interdire l'utilisation d'images de marque de cannabis sur des articles promotionnels
- Permettre aux provinces et aux territoires d'interdire la culture à domicile
- Rendre obligatoire la divulgation publique de l'identité des investisseurs

Le Sénat ayant désormais adopté la *Loi sur le cannabis* sans les amendements importants qu'il a proposés, le projet de loi recevra la sanction royale et deviendra loi. Le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que le cannabis deviendra légal le 17 octobre 2018. Ce délai donnera le temps aux provinces de se préparer à la vente de cannabis destiné aux adultes.